

# PLANIFICATION FINANCIÈRE

## OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Un compte bancaire est l'un des endroits les plus sécuritaires pour conserver votre indemnisation.

Un compte de chèques de base vous permet de conserver votre argent en toute sécurité et vous y donne accès lorsque vous en avez besoin. Vous pouvez ouvrir un compte en visitant une banque ou une caisse populaire en personne, en appelant par téléphone ou en présentant une demande en ligne.

Certaines banques renoncent aux frais pour les clients autochtones. Au moment de la création de votre compte, renseignez-vous sur les services spécialement destinés aux personnes autochtones et aux services bancaires à distance.

Les banques et les caisses populaires vous permettent de retirer de l'argent de votre compte gratuitement. Vous pouvez également utiliser une carte de débit pour effectuer des achats sans avoir besoin d'argent comptant.



Pour obtenir des ressources supplémentaires liées à la planification de votre indemnisation, veuillez visiter la page des ressources sur le site Web du recours collectif concernant les foyers familiaux indiens.

**GUÉRISON.  
RÉCONCILIATION.  
CULTURE.**



# SOUTIEN ET RESSOURCES

## ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS

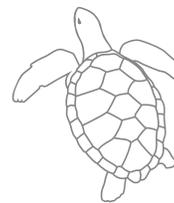
Pour obtenir une assistance personnalisée ou de plus amples renseignements sur le règlement du recours collectif, le processus de dépôt ou les formulaires de demande, communiquez avec l'administrateur des réclamations.

1 888 499 1155  
reclamer@foyersfamiliauxfederaux.com

À l'intention de: Recours collectif concernant  
le programme des foyers familiaux indiens  
18, rue York, bureau 2500  
Toronto (Ontario), Canada  
M5J 0B2

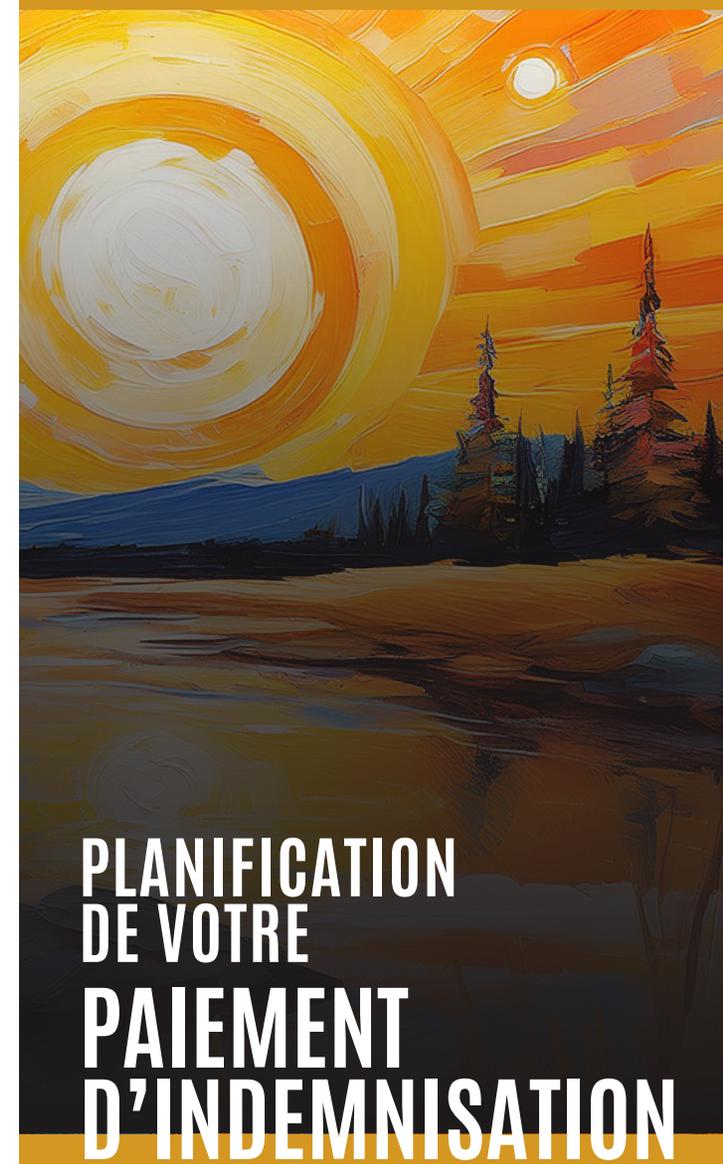
## SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE

Ligne d'écoute d'espoir pour  
le mieux-être  
24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
1 855 242 3310  
www.espoirpourlemieuxetre.ca



## FONDATION

En plus de l'indemnisation individuelle, le règlement exige que le Canada crée une fondation pour la santé dotée de 50 millions de dollars pour aider les survivants et leurs familles à suivre leur parcours de guérison.



# PLANIFICATION DE VOTRE PAIEMENT D'INDEMNISATION



**FOYERS FAMILIAUX INDIENS**  
Recours Collectif

[www.foyersfamiliauxfederaux.com](http://www.foyersfamiliauxfederaux.com)

# PLANIFICATION FINANCIÈRE

## ÉTABLIR DES OBJECTIFS

Votre indemnisation peut être utilisée de plusieurs façons. Planifier à l'avance permet à votre argent de durer plus longtemps et de soutenir ce qui compte pour vous.

- **Économisez:** Mettez de l'argent de côté pour les urgences et les besoins à venir.
- **Donnez de l'argent:** Si vous choisissez d'aider la famille, les amis ou la communauté, assurez-vous que vos propres besoins sont également satisfaits.
- **Remboursez vos dettes:** Rembourser des prêts ou payer des factures peut réduire le stress et vous donner plus de liberté.
- **Utilisez de l'argent pour le bien-être personnel:** Utilisez de l'argent pour prendre soin de vous, comme pour le repos, la nourriture, les voyages ou la guérison.

Source: AFOA Canada

## BUDGET

Un budget est un plan pour établir la façon dont vous utiliserez votre argent. Cela vous aide à atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés, comme épargner, investir, donner ou rembourser des dettes, et vous aide à vous assurer que vous avez suffisamment pour vos besoins immédiats et futurs.

Un budget n'a pas besoin d'être sophistiqué.

Même une simple liste du montant que vous souhaitez dépenser pour chaque objectif peut aider votre argent à durer plus longtemps et à réduire le stress.

# COMPRENDRE VOTRE PAIEMENT D'INDEMNISATION

## COMMENT SERAI-JE PAYÉ?

Dans le formulaire de demande, vous choisirez si vous souhaitez recevoir un chèque ou si vous préférez que le paiement soit déposé directement dans votre compte bancaire.

Le compte bancaire doit être à votre nom pour prévenir la fraude ou les paiements mal acheminés.

## QUAND SERAI-JE PAYÉ?

Une fois que votre réclamation est reçue, vous recevrez un accusé de réception. L'administrateur des réclamations examinera votre réclamation pour déterminer si vous êtes admissible à une indemnisation. Vous pouvez vérifier le statut de votre réclamation par téléphone, par courriel ou par la poste.

Les réclamations de catégorie 1 sont examinées en premier, et les réclamations de catégorie 2 suivront. Si quelque chose est absent de votre réclamation, l'administrateur des réclamations vous en informera. Assurez-vous de mettre à jour vos coordonnées si elles changent avant que vous ne soyez payé.

## VOTRE EXPÉRIENCE EST IMPORTANTE

[www.foyersfamiliauxfederaux.com](http://www.foyersfamiliauxfederaux.com)

# PROTÉGEZ VOTRE PAIEMENT D'INDEMNISATION

Il est important de s'assurer que votre argent est en sécurité. Voici quelques conseils :

- **Étrangers et arnaques:** Méfiez-vous des appels téléphoniques ou des courriels qui indiquent pouvoir «vous aider» en ce qui a trait à votre réclamation. Faites confiance uniquement à l'administrateur des réclamations ou à votre avocat. En cas de doute, composez le 1 888 499 1155.
- **Amis et famille:** Bien qu'il soit naturel de vouloir partager ou aider, soyez attentif à la façon dont vous gérez votre paiement pour vous assurer qu'il soutient d'abord vos besoins.
- **Services d'encaissement de chèques:** Les services d'encaissement de chèques facturent souvent des frais élevés, ce qui signifie que vous conserverez moins de votre argent.

REMARQUE: Votre indemnisation n'est pas imposable. Cela n'affectera pas l'aide sociale, les prestations d'invalidité ou d'autres soutiens de revenu.